

Compte rendu CA N°3

1. Préparation Assemblée Générale

Date prévue sous réserve d'obtention de la salle

Samedi 14 Novembre 2026 à 13h30

L'AG se fera en 2 parties :

- A.G 2026 Bilan, compte
- Elections des membres du nouveau CA
 - **Rappel :**
- 2 ans de permis « personne majeure » et « personne mineure »
- Inscription jusqu'à la clôture des inscriptions
- Vote individuel
- CA 15 membres max et 7 minimum
- Les membres du CA votent la constitution du bureau :
 - Un/e président/e
 - Un/e vice président/e
 - Un/e trésorier/e
 - Un/e secrétaire
- L'AG vote pour un ou des délégués au CA de la Fédération départementale
- L'AG vote si une personne veut être candidat à la fonction d'administrateur de la fédération départementale sans être membre du conseil d'administration ou délégué.

2. Point sur les permis

Au 25/09 on est à **1805** permis vendus au lieu de **1906** en 2025

Baisse sur tout les permis sauf les cartes hebdomadaires + 39%

On a une augmentation de 77 permis option vendus, si on estime que l'Ardèche en a vendu autant voir plus pour venir pêcher en Lozère, on est pas loin de l'équilibre.

3. Les lâchers

Il n'a pas été voté un lâcher pour la fin de saison.

○ Rappel

Dans le planning des lâchers 2026 proposés par la Fédération départementale il n'y pas le lâcher de 30 000 alevins prévu sur le Chassezac dans le cadre des mesures compensatoires d'EDF concernant le barrage de Puylaurent.

Si jusqu'en 2025 nous avons bénéficié de cet alevinage gratuitement, en 2026 nous avons reçu un devis pour la fourniture de 10 000 truitelles de 525€. Elles n'ont pas été facturées en échange d'un lâcher de truites qui n'a pu être effectué.

Il est demandé au futur bureau de prendre en compte que ce lâcher de truitelles doit apparaître dans le plan d'alevinage 2027.

4. Gestion du barrage de Puylaurent

EDF prévoit une baisse du débit réservé de 500l/s à 300l/s. Pour ce qui pêche sur le Chassezac pour 500 l/s le débit est très bas alors à 300l/s !

De plus les lâchers se feront à l'écluser, lâchage selon les besoins.

Nous avons émis auprès d'EDF des réserves, l'OFB dans un rapport demandé la révision ou l'approfondissement de certaines études avant de donner son approbation.

Des agents de l'OFB d'autres départements m'ont fait savoir les dangers de telles pratiques sur le milieu.

Mais à notre grande surprise la Fédération Départementale, par l'intermédiaire de Mr SANDON (ex OFB) , protectrice du milieu aquatique a soutenu le projet d'EDF.

Et bien sur sans concertation avec notre AAPPMA première concernée par le projet.